

Ajaccio

corse-matin



En kiosque

100 pages - 4,50 €

corse-matin

Pollution des navires : la CCI 2A assure travailler d'arrache-pied

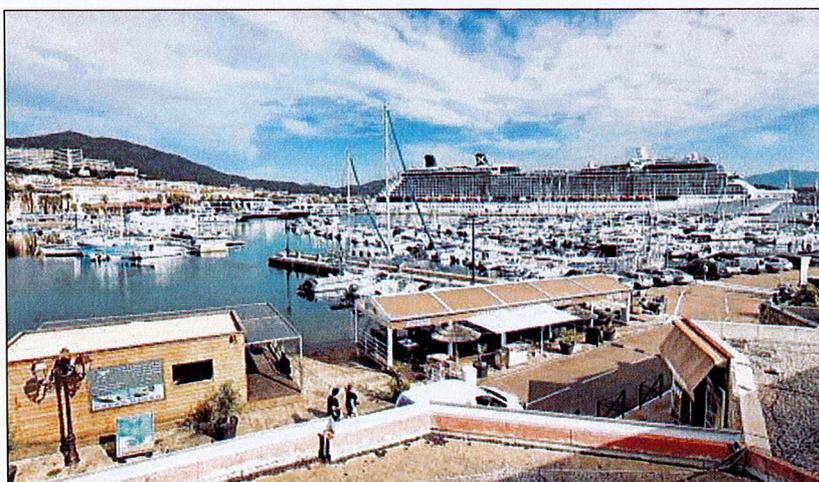
Alors que le sujet est sur le devant de la scène médiatique, la chambre de commerce et d'industrie d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud a rappelé hier les actions déjà menées et ses objectifs pour réduire la pollution atmosphérique

À Ajaccio, comme à Bastia et d'autres villes portuaires, l'inquiétude des riverains ne cesse de grandir à la vue des bateaux de croisière toujours plus gros et des fumées noires qui s'en échappent. Le 4 septembre dernier, la région Paca a annoncé un plan de quelque 30 millions d'euros pour permettre de créer des escales sans fumées toxiques d'ici quelques années. Marseille, où cet été une association a mesuré un taux inquiétant de pollution en dioxyde d'azote d'origine maritime, mais aussi Toulon et Nice en bénéficieront.

À Ajaccio, la CCI, gestionnaire des ports, avoue ignorer pour l'heure le véritable impact de la pollution atmosphérique des navires sur la santé des riverains. "Nous travaillons pour mettre en place des appareils de mesure efficaces sur les ports", assure le président de la CCI 2A, Paul Marcaggi.

Le maire d'Ajaccio, Laurent Marcangeli, qui a officiellement invité en juin dernier la préfète de Corse, le président du conseil exécutif et le président de la CCI 2A, à une table ronde sur la question de la pollution maritime de l'air, n'est donc pas le seul inquiet de l'impact des fumées noires sur la santé des Ajacciens.

Paul Marcaggi a ainsi souhaité rappeler hier en conférence de presse que la CCI 2A œuvrait "depuis plusieurs années", à la réduction de l'impact environnemental de la pollution de l'air provoquée par les bateaux. Phi-



La pollution atmosphérique provoquée par les fumées noires des bateaux inquiète de plus en plus Ajaccio. /PHOTOS JEAN-PIERRE BELZIT

lippe Albertini, le directeur général de la CCI régionale était à ses côtés pour décliner les actions réalisées et le calendrier prévu.

Les nouvelles réglementations internationales en matière de seuils à ne pas dépasser en soufre et en oxydes d'azote, les principaux polluants identifiés dans le maritime, ont d'abord été rappelées (lire ci-dessous).

Électrification à quais

Ont ensuite été listées les

actions réalisées, "en partenariat avec EDF, la collectivité de Corse et les compagnies maritimes". Paul Marcaggi souligne à cette occasion que les paquebots de croisière ne sont pas les seuls responsables de la pollution atmosphérique, puisqu'ils ne représenteraient, selon les statistiques de la CCI, que 14 % du trafic total du port de commerce d'Ajaccio. Toutefois, précise-t-il encore, "les compagnies maritimes comme la Méditerranée et Corsica Linea qui a

commandé un navire fonctionnant au GNL, ont enclenché leur transition énergétique". Certaines commentent ainsi à équiper leurs navires de scrubbers, des équipements qui permettent la filtration des fumées des navires.

"La solution réside d'abord

dans les moyens de propulsion des navires et le passage au GNL", estime Philippe Albertini. Au-delà des actions réalisées par les compagnies et des réglementations internationales, les représentants des CCI expliquent qu'à court terme (2 ans), des groupes électrogènes au gaz

seront installés sur les ports insulaires. De plus, des études sont en cours pour l'électrification des postes à quai, en centre-ville. Les travaux sont planifiés pour 2020-2021. "Les demandes précédentes de réservation de puissance avec EDF vont être confirmées dans les prochaines semaines avec dépôt de dossier de raccordement", précise la CCI.

Cette électrification nécessite toutefois un réseau électrique suffisamment puissant. Elle est par conséquent quelque peu suspendue à la réalisation de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui décidera du remplacement de la centrale au fioul lourd du Vazziu. Cette dernière doit cesser de fonctionner en 2023 pour, idéalement, laisser, place, un jour, à l'arrivée du gaz.

À moyen terme, sur les dix prochaines années, Paul Marcaggi et Philippe Albertini ont bon espoir d'une généralisation de l'électrification des postes à quai dans tous les ports non équipés, d'une transition des navires vers le GNL, enfin, de la mise en place d'une zone de contrôle d'émissions en Méditerranée fixant un seuil à 0,1 % de teneur en soufre. Autant d'objectifs louables, dont le financement reste toutefois à préciser.

CAROLINE MARCELIN

Nouvelles réglementations

Depuis 2015, selon les règles fixées par l'Organisation maritime internationale (OMI), les escales de plus de 2 heures doivent respecter le seuil de 0,1 % de teneur en soufre. À partir du 1^{er} janvier 2020, toutes les zones maritimes mondiales devront respecter 0,5 % de teneur en soufre et 2,3 % en oxydes d'azote. Les zones d'émissions spéciales de soufre

(SECA), qui concernent notamment la Mer du Nord et la Manche, doivent pour leur part observer un seuil plus bas, de 0,1 %. En Méditerranée, une zone de contrôle d'émissions est prévue par les autorités à horizon 2022 (lire ci-dessous). Enfin à partir du 1^{er} janvier 2021, les pots catalytiques seront obligatoires pour les nouveaux navires.



Les représentants de la CCI 2A et de la CCI régionale présentent un calendrier pour lutter contre la pollution de l'air provoquée par les bateaux.

Le Garde : "Nous réclamons l'égalité entre citoyens !"

À Ajaccio, les associations Le Garde et Aria Linda, toutes deux membres de la coordination Terra, réclament la création, dans le cadre des discussions de l'Organisation maritime internationale, d'une zone de contrôle des émissions de soufre (ECA) en Méditerranée. Cette zone permettrait d'exiger un carburant qui ne dépasserait pas 0,1 % de

soufre (et non 0,5 % comme cela devra être le cas à partir du 1^{er} janvier prochain). "Ce seuil est actuellement en vigueur dans la Manche et en Mer du Nord", précise Muriel Segondy, responsable du Garde, aussi nous réclamons une égalité de traitement entre les citoyens."

À l'occasion de la visite du Premier ministre Édouard Philippe, en

juin dernier, les représentants des associations de défense de l'environnement de Corse, alors accompagnés de ceux de la région Paca, ont rencontré un conseiller d'Édouard Philippe. "Nous lui avons remis une lettre dans laquelle nous expliquons nos inquiétudes sur la santé publique et formulons notre demande de la création d'une zone ECA en Mé-

diterranée", poursuit Muriel Segondy.

Le 4 septembre, cette demande a été portée par le député de la deuxième circonscription de Corse-du-Sud à l'assemblée nationale. L'amendement proposé par Paul-André Colombani a finalement été rejeté. "Le secrétaire d'État chargé des transports m'a précisé que des

négociations sont en cours et qu'elles devraient aboutir courant 2020, rapportait le député sur son compte Twitter. Dans l'attente de voir ce qu'il en est, nous demeurons vigilants et continuerons le combat en faveur de la préservation de la biodiversité de la Méditerranée et de la santé des habitants de son pourtour."

C.M.